

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 FEVRIER 2023

Présents : Colette FABRON, Jean-Paul RAPUC, Éric BARALE, Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT, Jean-Louis DONADEY, Christiane MATTEI, Yolande ANFOSSI, Sabine BRUN, Christophe BORELLI, Amandine RAPUC.

Pouvoirs : Chloé MENDOZA à Amandine RAPUC, Isabelle BARBIER à Yolande ANFOSSI, Anne-Marie FULCONIS à Éric BARALE, Jean-Charles GUIRAN à Colette FABRON, Éric FOGOLA à Jean-Paul RAPUC, Jean-Marie EMERIC à Isabelle LOMBARD.

Excusés : Julien BRUN, Manon HUBERT.

Madame Amandine RAPUC a été désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par courrier et par courrier électronique le 6 février 2023.

Modification de l'ordre du jour :

Ajout de délibération :

- Création d'un verger : demande de subvention à la Région
- Création d'un poste de directeur du A.L.S.H

Retrait de délibération :

- Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires
- Acquisition d'un équipement de radiologie : demande de subvention au Département

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 10 décembre 2022

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Au début de la séance, Madame Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020.

Arrêté municipal individuel 794- 2022 du 22 décembre 2022 – avenant n°4 au marché de travaux pour la rénovation de l'immeuble de l'ancienne douane – lot n°5 isolation thermique avec l'entreprise SCRT

Arrêté municipal individuel 795- 2023 du 5 janvier 2023 – portant incorporation d'immeuble sans maître dans le domaine privé de la commune

Arrêté municipal individuel 799- 2023 du 11 janvier 2023 – Marché de travaux pour la rénovation de l'immeuble de l'ancienne douane de St Etienne de Tinée – Lot n°1 démolition/ gros œuvre avec l'entreprise CHEMIN BAT- avenant n°2

Arrêté municipal individuel 811- 2023 du 24 janvier 2023 – portant nomination d'un mandataire complémentaire pour les régies de recettes n°032 « ANIMATIONS EVENEMENTIELS – ST ETIENNE DE TINEE »

Arrêté municipal individuel 812- 2023 du 24 janvier 2023 – portant nomination d'un mandataire complémentaire pour les régies de recettes n°033 « ANIMATIONS EVENEMENTIELS – AURON

298/ Convention relative à la fourniture de repas par le collège Jean Franco au bénéfice des écoliers de la commune

Le Conseil Municipal approuve la convention tripartite avec le Département des Alpes Maritimes, le Collège Jean Franco et la Commune pour la fourniture de repas au profit d'écoliers de la Commune et autorise Madame Le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres

299/ Fête de la Transhumance 2023 : demandes de subventions

Le Conseil Municipal approuve le projet de la fête de la transhumance dont le montant est estimé à 30 000 € HT, sollicite une participation financière de la Région de 10 000 €, du Département de 10 000 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

300/ Participation aux frais de scolarité

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à effectuer la dépense pour la participation aux frais de scolarité de l'enfant Andréas RODRIGUEZ, domicilié sur notre commune et accueilli à l'école de Touët sur Var dans le cadre d'une classe particulière pour la scolarisation d'élèves en situation d'handicap (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire).

Approuvé à l'unanimité des membres

301/ Cadeaux de Noël aux enfants du personnel communal

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à effectuer la dépense pour un chèque cadeau de 45€ par enfant du personnel communal jusqu'à l'âge de 15 ans à l'occasion des fêtes de Noël.

Approuvé à l'unanimité des membres

302/ GIE : apport pour l'étude de la microcentrale du Bourguet

Le Conseil Municipal décide de réaliser une partie de ses apports en numéraires à hauteur de 80 000€ afin de prendre en charge les frais à venir à hauteur de ses droits statutaires (51%) : 40 000€ en 2022 et 40 000€ en 2023, du Groupement d'Intérêt Economique pour le turbinage des eaux du vallon du Bourguet. et autorise Madame Le Maire à effectuer la dépense.

Approuvé à l'unanimité des membres

303/ Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Club des Sports d'Auron : 30 000 €

Comité Ski Côte d'Azur : 6 000 €

MG Ski Racing : 1000 €

Approuvé à l'unanimité des membres

304/ Bail relais de téléphonie avec ORANGE

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail avec la société ORANGE pour l'exploitation de ces réseaux sur le site « Château d'eau – l'Oratoire ». dans les conditions suivantes :

Durée de 12 ans, renouvelable tacitement par période de 6 ans et résiliable moyennant un préavis de 24 mois, à compter du 3/11/22

Loyer annuel de 4 650 € sans indexation

Et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bail.

Approuvé à l'unanimité des membres

305/ Acquisition de matériels médicaux : demande de subvention à la Région

Le Conseil Municipal approuve le projet d'acquisition d'un fauteuil pour des soins dentaires ainsi qu'un équipement de radiologie dans le cadre de la Maison de Santé

Pluriprofessionnelle, dont le montant est estimé à 118 816 € HT, sollicite une participation financière de la Région à hauteur de 47 527 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

306/ Création d'un poste de directeur du A.L.S.H : modification du tableau d'effectifs animateur

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'animateur pour la direction de la structure d'accueil de loisirs sans hébergement et périscolaire, à temps complet, à raison de 35h pour élaborer, organiser, planifier et animer des activités ludiques, artistiques ou manuelles en direction d'un public enfant âgé de 3 à 11 ans, assurer l'encadrement, l'animation et l'administration d'un accueil de loisirs sans hébergement pour des enfants de 3 à 11 ans dont la régie et charge Madame Le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

Approuvé à l'unanimité des membres

307/ Création d'un poste d'adjoint animation à la crèche Les Marmottes : modification du tableau d'effectifs adjoints d'animation

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'adjoint animation pour la crèche des marmottes à temps complet, à raison de 35h pour accueillir et accompagner le jeune enfant et sa famille, concevoir, mettre en œuvre les projets pédagogiques et les activités éducatives, participer aux soins de confort et bien être de l'enfant, confection des repas... , et charge Madame Le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

Approuvé à l'unanimité des membres

308/ Informatique salle polyvalente : demandes de subventions

Le Conseil Municipal approuve le projet d'équipement informatique de la salle polyvalente de la mairie, dont le montant est estimé à 13 900 € HT, sollicite une participation financière de la Région à hauteur de 5 560 €, sollicite une participation financière du Département à hauteur de 5 560 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

309/ Création d'un verger : demande de subvention à la Région

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un verger afin, dont le montant est estimé à 81 000 € HT, sollicite une participation financière de la Région à hauteur de 32 400€ et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

TRAVAUX – URBANISME – FONCIER

310/ Actualisation du P.D.I.P.R

Le Conseil Municipal décide, en concertation avec le service départemental chargé du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de supprimer les parties du sentier devenues trop dangereuses pour être ouvertes au public, il s'agit de :

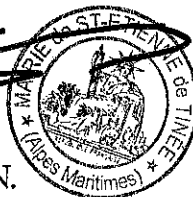

- le sentier de Cascaï allant des balises b 122 à b 104 ;
- le tunnel d'Ublan de b75 à la limite de commune avec St Dalmas-le-Selvage.

En revanche deux nouveaux itinéraires vont être aménagés, d'une part le belvédère d'Ublan et d'autre part le sommet de Las Donnas.

Approuvé à l'unanimité des membres

ETAT CIVIL

Le Maire,



Colette FABRON.